



Démission enceinte préavis

Par **lolita1976**, le **09/03/2008** à **20:16**

Bonjour,

Enceinte, je souhaite démissionner et ne pas réaliser la totalité de mon préavis pour partir dans une autre entreprise. Il semble que la loi me permette de quitter mon travail sans préavis ou sans le réaliser totalement:

Article L1225-34 du code du travail :

La salariée en état de grossesse médicalement constaté peut rompre son contrat de travail sans préavis et sans devoir d'indemnité de rupture.(il est parfois préciser pour élever ses enfants)

Comment être sûre que je suis dans mon droit et rédiger ma lettre de démission ?

Merci d'avance pour votre réponse